



Délibération n°2024-94

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 6 juin 2024)**

Date de convocation : 23 mai 2024
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 22
Nombre de délégués votants : 27

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 6 juin 2024 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : M. AUSSANT Claude, M. BARBAN Jean-Louis, Mme BARRAQUE Anne-Marie, Mme BERGES Isabelle, M. BEROT-LARTIGUE Michel, M. BONNEMASON Bernard, M. CARRERE Jean-Bernard, M. CASAUBON Jean Paul, Mme CASSOU Sylvie, M. DAGUERRE Robert, M. DESSEIN Michaël, M. ESQUER Philippe, M. GARROCQ Jean-Pierre, M. LABERNADIE Patrick, M. LEGLISE Vincent, M. MARTIN Fernand, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOULAT Monique, M. PARIS Rémi, M. SANZ Alain, M. SASSOUBRE Guy, M. VISSSE Bernard

Absents ou excusés : Mme BLANCHET Anne, M. CACHELOU Yoann, M. CARREY Daniel, M. CASADEBAIG Robert Mme CLAVIER Hélène, M. GABASTON Jean-Pierre, Mme LAHOURATATE Nicole, M. LOUSTAU Christian, Mme MOURTEROT Josiane, Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège, M. REGNIER Jean-François

Pouvoirs : Mme BLANCHET Anne donne pouvoir à M. MONGAUGÉ Jean-Luc
M. CACHELOU Yoann donne pouvoir à M. SANZ Alain
M. CARREY Daniel donne pouvoir à M. CASAUBON Jean-Paul
M. CASADEBAIG Robert donne pouvoir à Mme CASSOU Sylvie
Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège donne pouvoir à Mme MOULAT Monique

Secrétaire de séance : M. ESQUER Philippe

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE VÉLOS CARGO TRIPORTEURS ÉLECTRIQUES

RAPPORTEUR : Jean-Pierre GARROCQ – Vice-Président

Vu la délibération du conseil communautaire n°2021-105 en date du 21 septembre 2021 relative à l'appel à projets AVELO 2 de l'ADEME.

Dans le cadre du Plan Vélo pour la Vallée d'Ossau (P2VO), la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau prévoit le déploiement de services favorisant la pratique du vélo pour tous types de publics sur le territoire. Pour ce faire, le plan d'actions adopté dans le cadre de l'appel à projets AVELO 2 a permis l'achat co-financé par l'ADEME de deux vélos cargo triporteurs à assistance électrique. Ces vélos ayant vocation à être mis à disposition de structures du territoire (EHPAD, foyers de vie, ...) accueillant ou accompagnant des personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap.

Les vélos cargo triporteurs électriques sont des vélos adaptés équipés d'une banquette à l'avant permettant de transporter deux personnes adultes, le conducteur occupant la place du cycliste à l'arrière. Ces vélos sont donc adaptés au transport des personnes à mobilité réduite. Les modèles concernés ont été choisis à la suite d'une concertation avec les structures du territoire accueillant des publics étant amenées à utiliser ce type d'équipements.

Les modalités d'utilisation et de mise à disposition de ces vélos cargo triporteurs électriques sont définies dans le cadre de la convention ci-jointe. Cette mise à disposition auprès des structures utilisatrices sera faite à titre gracieuse.

Afin de permettre la mise en œuvre de ce service, il est proposé d'approuver la convention ci-annexée.

Le rapport entendu, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**,

APPROUVE les modalités d'utilisation et de mise à disposition des vélos cargo triporteurs électriques définies dans la convention ci-jointe ;

AUTORISE le Président à signer la convention ci-jointe et à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires en la circonstance.

Le Président,

Jean-Paul CASAUBON

